RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

NOMINATION DU PRESIDENT

***

Dénomination sociale : 3M CONSULTING
Forme juridique : SAS
Capital social : 200 €
Siège de la société : [redacted]

EN COURS DE CONSTITUTION

La soussignée

MME AMARANTHE épouse FALGAYRETTES Myrna, Marie, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] mariée le 09/08/2017 sous le régime de la séparation, et demeurant au [redacted]

a désigné, à l'issue de la signature des statuts de la Société 3M CONSULTING, le premier président de la Société, conformément aux statuts de ladite société.

I – Nomination du président

L'associé unique désigne en tant que premier président **MME AMARANTHE épouse FALGAYRETTES Myrna, Marie** qui en accepte les fonctions. Son mandat a été établie pour une durée indéterminée avec prise d'effet immédiate.

Cette nomination vaut acception des fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il affirme n'être frappée d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts.

AFM

III – Rémunération du président

Sa fonction est exercée à titre gracieuse, mais pourrait être revu ultérieurement en assemblée générale.

Le président aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Fait à Kourou , le 21/05/2025.....
En 4 exemplaires

Signature de l'associé unique « bon pour mandat »	**Signature du président** « bon pour acceptation du mandat »
MME AMARANTHE épse FALGAYRETTES : "Bon pour mandat" [redacted] :	MME AMARANTHE épse FALGAYRETTES : "Bon pour acceptation du mandat" [redacted]